



HAL
open science

Choisir un mode d'accueil pour son enfant, des politiques et des acteurs

Catherine Bouve

► **To cite this version:**

Catherine Bouve. Choisir un mode d'accueil pour son enfant, des politiques et des acteurs. Dans : Fablet D. (coord.), L'éducation des jeunes enfants. Pour de nouvelles modalités d'accueil éducatif, L'Harmattan, 2007. hal-03905083

HAL Id: hal-03905083

<https://sorbonne-paris-nord.hal.science/hal-03905083>

Submitted on 17 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Choisir un mode d'accueil pour son enfant, des politiques et des acteurs

À l'arrivée d'un premier ou d'un nouvel enfant, se pose pour ses parents la question de son mode d'accueil. Eux-mêmes, le plus souvent la mère dans les faits, en assureront-ils la garde ? Ou vont-ils faire le choix de déléguer cette garde et alors auprès de qui ? Ce chapitre propose d'analyser les facteurs qui entrent en compte dans le choix des parents, les déterminants qui s'imposent à eux et contraignent de façon plus ou moins forte ces choix, mais aussi de rappeler les enjeux sous-jacents à l'accueil des jeunes enfants. Pour ce faire, trois entrées différentes mettent en perspective ces éléments : il s'agit dans une première partie d'effectuer un bilan synthétique des travaux sociologiques et des études institutionnelles en lien avec la question du choix du mode d'accueil, de porter un regard socio-historique sur l'évolution socioprofessionnelle de la population des crèches dans une seconde partie et, enfin, d'interroger le choix du mode d'accueil du côté des acteurs¹.

Bilan des travaux existants sur la question du choix du mode de garde

Différents facteurs orientent le recours à un mode de garde. Les politiques menées à l'égard des familles, d'une part, les politiques incitatives en faveur des équipements locaux pour la petite enfance, d'autre part, constituent des cadres généraux qui conditionnent les différents recours. Des politiques d'action sociale centrées sur l'accueil de la petite enfance et différentes prestations familiales liées à la garde des jeunes enfants mises en place par le biais de la CNAF et des CAF ont donné lieu à des orientations contrastées. Ces orientations ont oscillé entre politique d'accueil de la petite enfance et politique de l'emploi

¹ La rédaction de ce chapitre s'appuie sur deux recherches : Bouve (2001), Bouve, Letrait, Plaisance (2006).

à travers diverses mesures d'aide (APE, AFEAMA, AGED², notamment, regroupées aujourd'hui autour de la PAJE³). Ces mesures ont déstabilisé le champ de l'offre en modes d'accueil qui ont été mis en situation de concurrence (CNAF, 2000 ; Math, Renaudat, 1997 ; Fagnani, 1998 ; Jenson, Sineau, 1998). Elles ont contribué au maintien de l'inégale répartition des tâches éducatives et domestiques entre les sexes (Fagnani, 2006). Mais elles ont aussi contribué à accentuer des inégalités entre les familles, du fait de mesures financières qui ont mis l'accent sur la solvabilité des familles, par exemple pour l'utilisation des assistantes maternelles à domicile. Elles soulèvent enfin le problème important de la diversité sociale et culturelle des modes d'accueil, de leur accès « démocratique », et d'un réel « libre choix ». En lien avec l'action sociale des CAF (par le biais des contrats enfance notamment), les politiques sociales locales, principalement par le biais des communes, mais aussi avec la dynamique associative, ont modelé le paysage de l'offre en modes de garde. Aujourd'hui l'accueil privé à but lucratif fait son apparition dans le champ des modes d'accueil qu'il pourrait transformer en marché – des sociétés de crèches sont déjà cotées en bourse depuis quelques années à Londres. De fait, la présence ou l'absence d'équipements d'accueil, leur éventuelle saturation, leur coût, représentent un encouragement ou un obstacle à leur utilisation.

Ainsi, le recours aux différents modes de garde est différencié à la fois selon le lieu géographique mais aussi selon ce que l'on nomme couramment ou rapidement les préférences culturelles, et le statut socioprofessionnel des parents (mais aussi le niveau économique). Il ne peut se réduire à la seule expression d'un besoin de garde, pendant le travail des parents (Chamboredon et Prévot, 1973, Plaisance, 1986). Les variations géographiques ont été mises en évidence par Guy Desplanques

² Allocation parentale d'éducation (APE), loi du 4 janvier 85 ; aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA), loi n°90-590 du 6 juillet 1990 ; allocation de garde d'enfant à domicile (AGED), loi n°86-1307 du 29 décembre 1986.

³ Prestation d'accueil du jeune enfant, loi de financement de la S.S. n°2003-1199 art. 60.

(1989) qui montre que dans le Nord, l'Est et le Midi, on a davantage recours à la famille, contrairement à l'Île-de-France. Dans le Sud-ouest, l'enfant est souvent gardé à son domicile (plus forte cohabitation des générations). La nourrice est très répandue dans le Centre-Ouest et la Basse-Normandie. Ces analyses ont été ensuite confirmées (Le Bras, Bertaux, 1999) et un rapport du CREDOC a encore montré la différenciation socio-spatiale des modes de garde (Dufour, Hatchuel, Loisel, 1998), même si d'autres résultats les nuancent (CNAF, 1996, Bouve, 2001). Une étude plus récente maintient le constat de disparités territoriales liées à l'accueil du jeune enfant : le Sud, la Corse et la région parisienne sont fortement équipés en établissements collectifs ; en région Rhône-Alpes les familles ont plus souvent recours au congé parental rémunéré à taux plein (APE), tandis que dans l'Ouest, elles utilisent davantage les services des assistantes maternelles. Le Nord fait figure de parent pauvre, où les équipements, services et allocations sont moins souvent présents ou utilisés (Clément, Nicolas, 2003).

D'autres facteurs, tels que les habitus familiaux, les systèmes de valeurs en fonction du milieu social, entrent en compte dans la détermination du choix d'un mode d'accueil. Les aspects socioculturels sont fréquemment invoqués pour expliquer les recours socialement contrastés aux différents modes d'accueil. Nombre d'auteurs s'accordent pour dire que la crèche est l'apanage des enfants issus de familles relativement aisées : « On relève parmi ceux qui recourent aux crèches une plus forte proportion d'enfants de cadres, d'enfants de diplômés d'études supérieures, ou de ceux appartenant aux ménages disposant de revenus élevés » (Hatchuel, 1989, 1990). D'autres enquêtes vont dans le même sens (Desplanques, 1985, 1989 ; Fenet, Leprince, 1987 ; INSEE, 1995) ou la nuancent (Pinçon-Charlot, Preteceille, Rendu, 1986).

On croise alors la définition éducative et sociale du mode de garde et de son fonctionnement, les attentes des familles et leurs propres représentations du jeune enfant et de ses « besoins ». Des analyses montrent que les familles populaires gardent elles-mêmes leur enfant ou s'arrangent avec l'entourage : soit la mère renonce à travailler, soit elle confie

son enfant à une grand-mère ou à une voisine, ou en dernier recours à une nourrice. Cette réticence s'expliquerait par une forte culpabilité ressentie par la mère à laisser son enfant dans une collectivité, garde vécue alors comme un abandon (Parisot, 1982 ; Giffo-Levasseur, Vrignon, 1990) et par un attachement fort au système traditionnel d'identités sexuelles et de rôles parentaux (Schwartz, 1990). La primauté du lien mère-enfant développée - on pourrait même dire instituée - à partir de la vulgarisation des travaux des éthologues et des psychanalystes renforce la nécessité de la présence maternelle mais aussi sa sur-responsabilisation (Castelain-Meunier, 2002, Sellenet, 2005).

Il s'agit là de la question des rôles sociaux parentaux et du partage des tâches éducatives entre les hommes et les femmes. À l'instar des recherches sur les travaux ménagers (Kaufmann, 1992, 1995, Barrère-Maurisson, 2001), on peut se demander comment la répartition des rôles sexués influence le choix du mode de garde et de la délégation éducative. En fait, l'éducation du jeune enfant reste bien aujourd'hui une « histoire de femmes » liée au paradigme de la dette et du don (Bloch, Buisson, 1998). Ces auteurs questionnent à partir de la dette et du don, deux dimensions que sont la délégation de la garde des jeunes enfants par leurs parents et le choix de devenir professionnelle de la petite enfance. La construction sociale de la « bonne mère » est interrogée en interaction avec le lien intergénérationnel pour en appréhender l'influence sur le choix du mode de garde ou sur le choix de devenir assistante maternelle ou professionnelle de crèche. Mis en lien, la rétribution monétaire du service comme le rôle de l'État et des institutions et collectivités gestionnaires permettent de dégager trois formes de conception du mode de garde : celui qui a valeur d'usage, celui qui a valeur de solidarité active ou encore celui qui a valeur de lien.

« Choisir » la crèche collective : une perspective socio-historique

L'exemple de l'évolution historique de la clientèle des crèches collectives illustre l'imbrication de l'ensemble des facteurs mentionnés ci-dessus et qui finissent par former un système. Il contribue à l'analyse du choix du mode d'accueil pour les enfants de moins de trois ans en soulevant quelques aspects.

Issues du catholicisme social, les crèches sont à leur création en 1844 fréquentées par les populations indigentes, puis dès la fin du XIX^e siècle jusqu'à l'après milieu du XX^e siècle par les populations ouvrières. Enfin, dans les années 1960, la définition progressive d'une nouvelle fonction de socialisation et d'épanouissement individuel des enfants au sein des crèches s'accompagne de l'arrivée de nouvelles classes sociales dans ces établissements. Comment comprendre cette évolution de la composition socioprofessionnelle des crèches collectives ? Autrement dit, comment des groupes sociaux socialement contrastés ont-ils été amenés à formuler de nouveaux choix de garde pour leurs enfants ?

Au fur et à mesure que la crèche s'est ouverte, sous l'impulsion du courant psychanalytique, à des pratiques éducatives visant l'épanouissement de l'enfant - abandonnant ainsi des visées d'aide sociale - les couches moyennes ont plus largement investi les crèches et les couches aisées ont progressivement fait leur entrée dans ces structures, influant à leur tour sur ces pratiques. Deux dimensions s'entrecroisent dans cette évolution : les représentations sociales autour de l'éducation du jeune enfant et une volonté politique de définir autrement la fonction sociale des crèches. Et avec la différence de perception de la petite enfance qui s'exprime à travers les représentations des différentes classes sociales, c'est aussi à une gestion différenciée des populations que l'on assiste. La qualité sociale d'une certaine partie de la nouvelle clientèle des crèches, ne s'accommodait pas d'une organisation des crèches basée sur une discipline médicale. L'intérêt de nouvelles catégories de parents pour cette représentation du jeune enfant est permis par la transformation de la place du jeune enfant dans la famille. C'est dans ce sens que l'on peut comprendre les propos de Françoise Davidson qui déclare à propos des

crèches : « D'établissements charitables pour enfants nécessiteux, elles sont devenues des établissements médico-sociaux à la disposition des mères de tous les milieux » (1964, p. 500). Plus loin, elle ajoute : « Elles ne sont pas des établissements charitables pour cas sociaux ». Et c'est bien de cette image dont la crèche, et les professionnels, veulent se départir.

Quelques chiffres illustrent l'évolution de ces quarante dernières années. Deux enquêtes, effectuées dans le cadre de la P.M.I. de la Seine, datées de 1961 et de 1967, portant respectivement sur 7500 et 800 enfants fréquentant des crèches collectives de la région parisienne, examinent la répartition des professions maternelles. En 1961, les « employées de bureau, personnel administratif » composent 25,7% de la clientèle des crèches contre 26% en 1967. On peut donc considérer une permanence de cette catégorie professionnelle à cette période. Les ouvrières 22,8% représentent en 1961 contre 14% en 1967 et dans le même sens, les femmes de ménage 7,4% en 1961 contre 5% en 1967 : la baisse de la représentativité de ces catégories socioprofessionnelles est déjà perceptible et engagée, avant même le mouvement socio-politique de mai 1968. Le personnel paramédical constitue 8,4% de la population des crèches en 1961 contre 12% en 1967 ; les membres de l'enseignement 5,4% contre 9% ; les professions libérales 0,2% contre 2%. Les PCS les moins élevées dans la hiérarchie sociale des professions sont ainsi en diminution contrairement aux professions intermédiaires. Les professions libérales connaissent aussi une forte augmentation même si leur représentation absolue reste modeste.

Dans l'enquête de la CNAF⁴ réalisée en 1980, les employés sont en tête des catégories sur-représentées, suivis des cadres moyens puis des cadres supérieurs. L'enquête CNAF, montre un coefficient de représentation largement favorable aux employés, cadres moyens et supérieurs aux dépens des ouvriers

⁴ Il s'agit de la première enquête nationale portant sur les CSP des parents usagers réalisée dans toutes les crèches collectives de France recevant une prestation de service.

et personnels de service. Les ouvriers, les personnels de service et les patrons sont sous-représentés. Comme le dit Olga Baudelot, « C'est donc la petite bourgeoisie intellectuelle et urbaine qui constitue aujourd'hui le gros de la clientèle des crèches ; leur représentation ne cesse d'augmenter » (1984, p. 88). À partir des années 1980, la tendance s'accroît. À partir de l'enquête famille INSEE (1990), Guy Desplanques conforte cette évolution : 19,5% des enfants des crèches ont une mère « cadre », 15,1% ont une mère « profession intermédiaire », 11,4% ont une mère « employée », 5,2% ont une mère « ouvrière » (Desplanques, 1993 ; INSEE, 1995). Les limites de ces enquêtes sont qu'elles laissent de côté la position socioprofessionnelle du père, qu'elles ignorent la dimension de la demande (ne permettant pas d'apprécier les effets de la sélection), en même temps qu'elles ne tiennent pas compte de la structure socioprofessionnelle du lieu d'implantation des crèches.

Un retournement de fréquentation s'opère-t-il depuis le milieu des années 1990 ? Une autre étude de la CNAF (1996) portant sur la fréquentation des crèches de l'année 1993 indique que 60 % des familles ont des revenus mensuels inférieurs à 15 000 Fr. dont 20 % inférieurs à 9 000 Fr. Ces résultats pourraient signifier une diminution des cadres moyens et supérieurs au profit des professions intermédiaires et des employés. Ils ne signifient pas le retour des classes ouvrières dans les crèches collectives. Plus localement une recherche sur le territoire du Val-de-Marne nuance les enquêtes précédentes ou conforte un revirement de situation dessiné en 1996 par l'enquête de la CNAF. Les enfants d'employés apparaissent les plus représentés dans les crèches collectives enquêtées (37,2 %), suivis des professions intermédiaires (23,5%), des ouvriers (14,4%) et des cadres supérieurs (13,3 %) (Bouve, 2001). Néanmoins lorsque l'on considère la composition socioprofessionnelle des villes où se situe la population enquêtée, la sous-représentation des ouvriers est patente au niveau de la demande. Ce phénomène peut aller dans le sens des enquêtes nationales qui interprètent la fréquentation socialement différenciée des modes d'accueil en terme de

préférence culturelle. La prudence s'impose qui consiste à ne pas naturaliser des phénomènes de « pré-sélection » ou de renonciation qui peuvent renvoyer à l'intériorisation de pratiques discriminatoires (non-enregistrement de certaines demandes) ou à une intériorisation en terme d'inaccessibilité (démarches compliquées, équipements saturés) en non-disposition culturelle. Les enquêtes nationales de l'INSEE et du CREDOC ne précisent pas l'implantation géographique des crèches collectives et des populations enquêtées. On peut faire l'hypothèse d'une sur-représentation, au niveau de leur échantillon, des grandes villes et des classes aisées et les résultats de ces enquêtes montrent alors davantage des phénomènes locaux d'appropriation sociale de certains types d'équipements, qu'une fréquentation privilégiée et généralisée des crèches collectives par les couches sociales les plus élevées. Par ailleurs, l'hypothèse d'un retournement dans la fréquentation socioprofessionnelle des crèches collectives peut être corroborée à partir des effets conjugués des politiques nationales familiales qui entrent dans une logique de politique de l'emploi (soutien à l'emploi à domicile et chez les assistantes maternelles), d'une part et, d'autre part, de la politique tarifaire des gestionnaires. En effet, à un certain seuil de salaires, l'application du barème de la CNAF est laissée à l'appréciation du gestionnaire. Et dans certaines collectivités territoriales, le coût de la crèche collective devient beaucoup plus élevé que celui d'une assistante maternelle.

L'enquête sur les modes d'accueil des enfants réalisée en 2002 (DRESS, 2002, 2003) confortent les enquêtes antérieures sur la fréquentation des différents modes d'accueil : les ouvriers sont plus nombreux à garder eux-mêmes leur enfant ou à les confier à des grands-parents, les cadres suivis des employés mettent plus souvent qu'eux leur enfant en crèche ou chez une assistante maternelle. Les résultats traduisent là une plus forte internalisation de la garde de leur enfant chez les ouvriers comparés aux autres PCS (à l'exclusion des agriculteurs et artisans).

Les analyses qui décrivent des attitudes socialement différenciées et relativement indépendantes des raisons financières reflètent certainement une part de la réalité (Hatchuel, 1989). Les parents de niveau culturel élevé exprimeraient, en choisissant la crèche, une préférence pour la socialisation précoce de leur enfant alors que les milieux populaires exprimeraient une préférence pour une éducation familiale et traditionnelle (Desplanques, 1993). La question du choix du mode d'accueil paraît néanmoins plus complexe. La socialisation démarre bien au sein de la famille. Et le retrait progressif des classes populaires des crèches ne peut se réduire à la seule notion de préférence culturelle.

Certes l'évolution des structures d'accueil vers une définition psychopédagogique a produit en retour des effets et des influences sur l'éducation et la socialisation opérée par les familles. Pour les milieux populaires le décalage peut être grand, et la distance entre ce qui est véhiculé par l'institution et transmis par la famille trop importante à franchir. L'absence de connivence sociale et culturelle entre les familles populaires et les structures d'accueil peut ainsi être mise en avant. La spécificité des savoirs, qu'ils soient éducatifs, psychologiques, ou médicaux, dresse alors une barrière symbolique entre la crèche et les familles populaires qui ne se sentent pas « à la hauteur », ou ont peur d'être jugées. Le modèle éducatif véhiculé par la crèche - spécialement ce qui touche à l'autonomie, l'expression, et la créativité - est en décalage par rapport à certaines familles ouvrières et plus encore par rapport aux familles défavorisées. En tout cas, la spécificité des savoirs, qu'ils soient éducatifs, psychologiques, ou médicaux (Neyrand, 2001), reconnus ou déniés par les familles en direction des différents modes de garde jouent sans doute une influence au regard des stratégies éducatives des familles et des choix effectués. Pour autant ce décalage dit culturel est encore à nuancer. En effet, les professionnels de crèches, ceux en l'occurrence à qui sont confiés la prise en charge quotidienne des enfants, peuvent être non qualifiés ou posséder des qualifications de niveau IV ou V, d'une part et, d'autre part, la vulgarisation des savoirs spécifiques à l'enfance par les media

réduit dans une certaine mesure le décalage évoqué plus haut. Pour une autre catégorie de professionnels petite enfance, l'homogénéité socio-culturelle entre les assistantes maternelles et les usagers est repérée par certains travaux (Hatchuel, 1989) mais infirmée par d'autres enquêtes (Fraise, Bucolo, Eme, 2003, Legendre & al, 2004).

Les représentations liées au rôle de la femme et de la mère évoquées plus haut, la moindre (ou l'absence) (d') activité économique des femmes de milieu ouvrier est en rapport avec le fonctionnement idéologique des classes populaires. L'enfant a besoin de soins spécifiques antagonistes au travail de la mère dont la fonction principale est la garde des enfants. Le recours à un mode de garde ne se fait qu'en dernier lieu, lorsque poussée par des nécessités économiques, la mère est obligée de travailler non par intérêt personnel, mais comme complément financier à l'activité du mari. La légitimité du rôle social de la femme est ici vécu dans l'établissement conjugal avec des enfants et se démarque d'un quelconque épanouissement personnel dans une vie professionnelle.

La prédominance des solidarités familiales renforce et accompagne les arguments ci-dessus. Si elle doit s'absenter ou travailler, la mère préfère avoir recours à l'aide de sa propre mère ou encore d'une amie ou d'une voisine qui peuvent être perçues comme un prolongement de la famille élargie. Agnès Pitrou met à jour le *réseau discret de solidarité* tissé par les appartenances familiales et repère des solidarités différentes selon les classes sociales. Ce sont les classes sociales les moins aisées qui y ont le plus recours (et certaines classes moyennes). Les familles populaires se sentent étrangères aux institutions et sans pouvoir sur elles. Elles cherchent donc à éviter d'en dépendre et à résoudre leurs problèmes, et à répondre à leurs besoins par leurs propres moyens et/ou avec l'aide du réseau familial. La solidarité collective serait ainsi plus largement utilisée par les classes moyennes et supérieures alors que pour les populations défavorisées la solidarité familiale serait le premier ressort sur lequel on s'appuie (Pitrou, 1992).

À ces interprétations possibles du retrait des familles ouvrières des crèches collectives s'ajoutent des éléments

concourant à un non-accès. Les modalités d'inscription et de sélection n'ont à ce jour jamais fait l'objet d'enquêtes approfondies. La représentation équitable des divers milieux sociaux et culturels dans les équipements de la petite enfance ne fait pas l'objet d'évaluations accessibles.

Ce sont encore les politiques nationales et territoriales menées en direction des familles et des équipements de la petite enfance que nous évoquions au début de notre propos.

Le tournant opéré dans les années 1970 dans la fréquentation socioprofessionnelle des crèches collectives s'éclaire ainsi par la politique menée alors. L'importante augmentation des tarifs survenue dans les années 1973, si elle ne la dissout pas relativise néanmoins la thèse de la distance culturelle.

Ainsi, les Prestations de Services créées sur l'initiative de la CNAF en 1970, qui constituent une prise en charge systématique d'une partie des dépenses de fonctionnement des équipements d'accueil, ont un double objectif. Le premier est d'encourager le développement des structures d'accueil en apportant une contribution financière aux gestionnaires. Le second est de diminuer les participations financières familiales « afin de permettre à certaines d'entre elles⁵ d'y accéder plus facilement »⁶. Mais qu'est-ce que la CAFRP vise-t-elle sous cette pudique appellation ? Les crèches accueillant alors plutôt les milieux défavorisés ou ouvriers, nous pouvons y voir l'intention d'élargir la clientèle des crèches à des milieux plus favorisés⁷ : il s'agit d'une démocratisation par le haut. À partir de la mise en place de cette prestation, la CAFRP puis les CAF vont œuvrer pour la mise en application d'un barème unique, applicable à l'ensemble des crèches de la région parisienne⁸

⁵ Souligné par nous.

⁶ Compte rendu de la Commission d'Action Sociale du 8 février 1978, CAF RP.

⁷ Cette tendance se retrouve au niveau même de la réorganisation du curriculum de la crèche autour des valeurs psychopédagogiques et dans l'image que les cadres qui s'occupent de la définition des crèches veulent promouvoir.

⁸ Cette décision de la CNAF d'augmenter les participations familiales suit de près les résultats de l'étude réalisée pour la CNAF par la S.I.N.C.R.O. (1972)

(Bouve, 2001). Pour certains gestionnaires, ce relèvement des participations amène des augmentations mensuelles pour les familles allant de 200 % à 500 %. Sous cet aspect, le retrait des familles modestes de la population des crèches s'éclaire au travers d'une politique tarifaire d'exclusion des familles les plus pauvres et bien moins en fonction d'un nouveau curriculum de cette institution qui ne correspondrait plus à l'ethos de ces couches sociales.

Enfin, ce que les enquêtes menées jusqu'à présent ne prennent pas en compte, c'est la mutation profonde des structures socioprofessionnelles. Le groupe des ouvriers, en effectif absolu et relatif, a considérablement chuté : il représentait 60 % des salariés dans les années 1930 ; il représentera moins de 20 % dans les années 2010⁹. De ce point de vue, il peut sembler logique de constater une baisse de la représentation ouvrière dans les crèches. Pour observer les catégories socioprofessionnelles fréquentant les crèches et les autres modes d'accueil, il importe, encore une fois, de mettre en regard la composition socioprofessionnelle du contexte géographique considéré.

« Choisir » un mode d'accueil : du côté des acteurs.

À partir de l'enquête DREES précitée (2002), un travail de recherche vient de s'achever sur les *Déterminants et*

dans le cadre d'une analyse de rationalisation des choix budgétaires. C'est la première enquête, à notre connaissance, qui initie une telle démarche, extrêmement quantifiée, sur l'analyse des coûts des modes de garde. Elle fait apparaître que c'est dans les crèches collectives que la participation parentale est la moins élevée. Parmi les conclusions l'étude fait encore apparaître qu'une augmentation de 10% du taux d'occupation entraînerait une diminution du coût de revient - en 1975 la circulaire « Veil » préconisera d'augmenter les inscriptions d'enfants de 10% supérieur à la capacité d'accueil théorique - et qu'une augmentation de 50% du taux d'encadrement qualifié occasionnerait une augmentation de 21% du prix de revient.

⁹Commisariat général du Plan, *Le travail dans vingt ans*, Rapport de la commission présidé par J. Boissonnat, Paris, O. Jacob/La Documentation française, 1995, p 10.

*processus conduisant les parents à recourir à tel ou tel mode d'accueil (2006)*¹⁰. Pour une partie de la recherche, une approche sociologique compréhensive vise à analyser le point de vue des acteurs sur la question. Une quarantaine d'entretiens auprès de parents d'enfants de moins de trois ans et représentatifs de différents modes de garde, individuel, collectif et parental, sont menés sur deux terrains d'enquête, l'un situé dans une communauté rurale (CR) de province, l'autre dans une communauté urbaine (CU) de la région parisienne. Ce travail permet de porter un autre regard, en quelque sorte « de l'intérieur », sur la question des modes d'accueil même si par ailleurs bien des éléments convenus ressortent. L'histoire reconstituée du mode garde de l'enfant permet ainsi d'appréhender la question du choix de l'accueil du point de vue des acteurs - pour la plupart des mères¹¹.

L'offre locale délimite rapidement le choix des possibles. Les premiers calculs de ratio offre de places/nombre d'enfants de 0-3 ans montrent des possibilités plus limitées dans la région rurale¹². Pour ces parents le choix de garde se fait alors essentiellement entre l'assistante maternelle et le parent, plus concrètement la mère. La notion de « choix » et à plus forte raison de « libre choix » portée par le discours politique et administratif a à être discutée – comme celle de « conciliation vie familiale – vie professionnelle ». Choisir c'est donner la préférence pour une possibilité en écartant les autres. Or exercer la faculté de choisir lorsque les possibilités sont quasi uniques n'est plus choisir et s'éloigne bien de l'origine étymologique de

¹⁰ En réponse à l'appel d'offre de la DREES, Bouve C., Letrait M., Plaisance E., avec la collaboration de d'A. Pawlowska, CERLIS, Université Paris 5, octobre 2006. Les éléments développés en lien dans cette partie représentent un choix d'exploitation partiel.

¹¹ Systématiquement les deux parents ont été sollicités mais la présence des deux parents n'a pas constitué une condition sine qua non à la réalisation de l'entretien.

¹² 4, 6 places de crèche pour 100 enfants (CR) contre 17, 1 places (CU) ; 31, 8 places chez une assistante maternelle pour 100 enfants (CR), contre 16, 5 places (CU) ; les possibilités d'accueil s'arrêtent là pour la communauté rurale tandis que la communauté urbaine offre encore des places en crèche familiale et halte-garderie.

la notion de choix¹³. Ces choix se font souvent par défaut et il apparaît que ce sont plus fréquemment des solutions que les parents mettent en place pour faire face à leur problème de garde.

Du côté des acteurs, le fil rouge qui traverse les entretiens semble bien lié à la notion de délégation et de son contrôle. De la crèche à l'assistante maternelle, l'enjeu est bien à ce niveau le contrôle du mode de garde par les parents. Comme le dit l'un des parents, la « *nourrice, on ne sait pas ce qui se passe une fois qu'elle a refermé la porte* », tandis que la crèche rassure : si un membre de l'équipe dérape, d'autres professionnels sont là. Ce discours est déjà récurrent dans une recherche précédente auprès de parents usagers des crèches collectives. Ainsi, pour une grande majorité d'entre eux l'argumentation pour le choix de la crèche collective se fait en opposition à l'assistante maternelle (Bouve, 2001). Des propos sont alors développés notamment sur les pratiques douteuses, voire dangereuses, ou trop pauvres, sur le manque de compétence, de motivation, d'espace, de disponibilité, de matériel... La nourrice c'est le manque, le manque de formation par exemple : « *D'une façon générale je trouve qu'elles sont pas suffisamment formées à l'accueil du petit enfant (...), elles manquent de formation, donc c'est une des raisons, des premières raisons (...)* » (Madame D., assistante sociale). L'espace que le domicile de la nourrice peut offrir, mais aussi le matériel éducatif, les jouets, qu'elle est susceptible de mettre à la portée de l'enfant, sont encore perçus sous l'angle du manque. La déqualification du domicile de la nourrice, de ses possibilités matérielles, qui ne lui permettent pas d'organiser un environnement suffisamment riche pour l'enfant, reflète et se reflète sur la déqualification de sa fonction, de sa personne. L'incompétence est autant matérielle qu'humaine. Et la suspicion de pauvreté culturelle et expressive se lit derrière la référence au matériel : « *Chez une assistante maternelle (...)*

¹³Choix, du verbe choisir, appartient à la même source indo-européenne que le latin *gustare* – goûter – et le sanscrit *josáyate* – prendre plaisir à – (Robert, *Dictionnaire historique de la langue française*, 1994).

c'est plus facile de le mettre devant une cassette vidéo que de le mettre devant une fresque, un papier blanc et de les faire peindre (...)» (madame N., architecte). Le projet d'éveil culturel et intellectuel de cette mère pour son enfant ne peut s'accommoder d'un recours à la nourrice.

À travers la construction des discours parentaux, on perçoit que la nourrice, au-delà du manque, remplit alors la fonction de repoussoir. C'est autant la capacité éducative que la conscience morale des nourrices qui est mise en doute. Et accompagnant la suspicion de capacités éducatives et morales défaillantes, il y a le doute sur l'engagement de la nourrice à faire don d'elle-même pour l'enfant, c'est-à-dire à se dévouer et à se rendre disponible pour l'enfant. Cette crainte apparaît clairement dans les propos de ce père : *« on avait un peu peur (...) qu'elle (la nourrice) partage son temps un peu entre sa cuisine, son ménage et puis les enfants et qu'elle soit pas totalement disponible pour les enfants »* (Monsieur L., agent EDF). C'est l'idéal de la bonne mère, attentive et dévouée, qui transparait ici, idéal que ne trouvera d'ailleurs pas ce père dans la crèche collective : il s'aperçoit avec amertume que les auxiliaires de puériculture sont davantage accaparées par les tâches quotidiennes que disponibles à la relation à l'enfant.

Moins nombreux sont les parents pour qui la nourrice est associée non seulement aux pratiques douteuses mais encore dangereuses, voire perverses. Ce sentiment est très fort par exemple chez Monsieur et Madame C. (agent de nettoyage et gardienne d'immeuble) qui ont expérimenté pendant une année l'assistante maternelle, faute de choix, avant que leur enfant rentre en crèche collective. Le père dresse un réquisitoire contre les nourrices dans des termes forts, dénonçant clairement des comportements à risque vis-à-vis des enfants. Ainsi, dit-il, les assistantes maternelles, en cas de maladie de l'enfant, s'improvisent médecin ou infirmière et administrent des médicaments inappropriés. Ils ne manquent pas d'anecdotes, de discours rapportés sur l'expérience d'amis qui ont mis leur enfant en nourrice (enfant négligé, couché la majeure partie de son temps, enfant qui mange par terre dans un coin pour ne pas salir, enfant dont la nourrice se servait pour aller mendier). Eux-

mêmes disent avoir été maltraités en nourrice lorsqu'ils étaient enfants. Du point de vue de leur discours, choisir la nourrice comme mode de garde c'est choisir le risque maximum pour son enfant.

Pour certains parents, ce rejet de la nourrice s'étaye sur une (des) expérience(s) de ce type de garde pour leur propre enfant à laquelle s'ajoute donc plus rarement leur propre expérience d'enfant. Mais pour beaucoup il s'agit d'un rejet a priori, de principe, catégorique, pour les parents qui n'ont jamais expérimenté ce mode de garde, et implicitement ou explicitement sous-tendu par un projet éducatif informel. Dès lors ne peut-on parler d'une certaine façon de la construction de rumeurs à propos des assistantes maternelles ? L'imaginaire social tendant à poursuivre le colportage d'histoires et de désastres liés à la garde nourricière, tendant à nourrir le mythe séculaire de la nourrice inculte, cupide, grossière et maltraitante tout comme la figure du prolétaire était autrefois liée à l'ensauvagement de la cité. La création et l'institutionnalisation des crèches en 1844 s'appuyaient déjà sur l'image repoussoir de l'assistante maternelle et dénonçaient les abus, sans aucun doute réels, de l'industrie nourricière. Le rôle des rumeurs dans la production des imaginaires sociaux est souligné par René Girard (1972). Cette rumeur, constitutive de cette opposition, présume l'incompétence professionnelle de l'assistante maternelle. On peut émettre l'hypothèse qu'elle participe de la construction sociale d'une *incompétence de classe*. Interprétation des propos critiques à l'égard des assistantes maternelles de la part des parents qui choisissent la crèche collective, cette hypothèse ne préjuge en rien de la qualité effective de l'accueil assuré par ces professionnelles. Elle est une lecture sociologique possible à rapprocher de la *critique sociale du jugement* énoncée par Pierre Bourdieu dans le sens où s'opère une distinction, un classement (bon ou mauvais mode de garde) à partir d'une hiérarchisation de la valeur éducative des modes d'accueil contenue dans le discours de ces parents. Cette incompétence de classe attribuée à l'assistante maternelle fonctionne dans tous les milieux sociaux. Elle permet de se démarquer d'une éducation trop directement

populaire ; elle est une manière implicite de formuler des attentes en terme de réussite éducative et par-là même sociale, individuelle puis professionnelle, vis-à-vis de la crèche. Le déni de l'assistante maternelle sert à renforcer une image qualifiée et qualifiante de la crèche collective, permet de mettre en valeur cette attente de réussite, comme si la crèche collective ne pouvait seule légitimer une image éducative positive. Ce qui signifie que le recours à un mode de garde, et ici à la crèche collective, doit être socialement légitimé pour être acceptable. Serait-ce aussi en réponse au discours administratif et politique qui donne à l'école maternelle l'exclusivité d'une définition éducative du jeune enfant, que les parents éprouvent le besoin de qualifier la crèche collective de ce point de vue ?

Le refus de la garde au domicile d'une assistante maternelle exprime aussi la confusion qu'engendre la superposition des lieux, lieu privé, familial, et lieu professionnel, qui ne permet pas d'aboutir à une reconnaissance du domicile comme lieu de production professionnelle (au sens non marchand).

Repousser l'assistante maternelle comme mode de garde c'est aussi refuser l'éventualité d'une rivalité maternelle incontrôlable, et d'une expérience de la dépossession, dépossession de son enfant comme de son rôle parental. Cette rivalité se traduit on ne peut plus clairement dans les exemples de propos suivants : « (...) *je voulais que les liens maternels restent avec moi (...) je craignais que la nourrice s'accapare de ma fille aînée* » (madame M., agent de la Poste), « (...) *cette crainte d'avoir une deuxième maman pour l'enfant (...)* » (madame F., assistante sociale), « (...) *j'aurais eu l'impression, quelque part c'est brutal comme situation, mais qu'on me vole un peu mon bébé* » (madame R., vendeuse). Cette opposition à la nourrice en terme de rivalité affective montre la nécessité pour la mère de conserver le rôle de la « bonne mère »¹⁴. De ce

¹⁴Une lecture psychanalytique pourrait facilement faire l'hypothèse que dans ce type de représentation, la mère se décharge de sa culpabilité de confier son enfant, culpabilité non innée, mais construite à partir des représentations communes et les discours scientifiques constitués dans le domaine de la

point de vue, le collectif annihile (de façon illusoire) cette possibilité de rivalité.

D'autres arguments en faveur des crèches sont énoncés par les parents, le plus souvent dans un second temps. Ils se structurent principalement autour des compétences professionnelles du personnel des crèches et des compétences enfantines, plus rarement en opposition à la garde familiale ou en lien avec des motifs financiers ou organisationnels.

Ce discours critique sur les assistantes maternelles n'appartient pas qu'aux parents qui ont fait le choix et ont pu obtenir une place en crèche. C'est ce que montrent les éléments de la recherche. Les parents qui ont comme mode de garde une assistante maternelle sont aussi porteurs de représentations négatives autour de cette profession. Et elle émane aussi de parents pour qui l'assistante maternelle n'est pas un choix par défaut mais un choix initial.

Sur 14 entretiens menés auprès de parents ayant recours à une assistante maternelle (10 en CR, 4 en CU), 7 parents revendiquent cette modalité de garde comme un choix initial (à proportion égale entre CU et CR). Parmi eux, une mère développe une argumentation inversée à celle des parents usagers de la crèche. Elle-même fille d'assistante maternelle, elle développe une critique en règle de la crèche : trop grands groupes d'enfants, accueil impersonnel, institution inadaptée à de jeunes enfants, absence de prise en compte de leur individualité, de leurs besoins affectifs et de leur rythme, absence de disponibilité du personnel. La crèche est un milieu impropre à assurer dans de bonnes conditions l'éducation de jeunes enfants. Dans un deuxième temps, elle développe toutes les qualités propres à l'accueil chez une assistante maternelle. Différentes catégories d'arguments s'élaborent, principalement construites autour de la disponibilité, de la relation affective que ce mode de garde autorise. Six parents évoquent l'absence de choix à titre d'argument principal. Certains ont effectué une

psychologie, en faisant endosser à l'assistante maternelle le rôle de la « mauvaise mère » qui permet à la mère de rester la « bonne mère ».

demande de place en crèche collective, alors que d'autres ont intégré l'absence de places en crèche et, bien qu'ils souhaitent cet équipement, ont directement recherché une assistante maternelle. Les parents sont alors amenés à reconstruire les vertus d'un mode de garde qu'ils n'avaient initialement pas choisi et pour certains c'est une révélation et l'expression d'une grande satisfaction qui se dit. Pour deux familles, l'assistante maternelle se trouve être la grand-mère maternelle de l'enfant gardé. Quatre entretiens sur 14 (3 CR, 1 CU) montrent ainsi une superposition entre garde formelle rémunérée et lien familial (dans la troisième situation l'enfant est gardé par la quasi-sœur de la mère et dans la quatrième il s'agissait de la cousine de la mère (actuellement en congé parental pour le puîné). Les solutions de garde mises en place montrent ainsi des situations qui échappent aux catégories statistiques : les enquêtes ne permettent habituellement pas de mettre à jour ce double statut de la garde familial et professionnel ni par ailleurs la diversité de parcours d'accueil.

La plupart des parents qui ont choisi l'assistante maternelle partagent initialement les réticences à l'encontre des assistantes maternelles rencontrées chez les parents usagers des crèches. La confiance n'est jamais donnée a priori, elle se construit. Le parent doit faire preuve d'aptitudes pour trouver l'assistante maternelle, la « vraie » c'est-à-dire compétente et professionnelle, éloignée de toutes ces images négatives. Et si le type d'accueil représente somme toute un choix très contraint et aléatoire, le choix de la personne, dans le cadre d'un accueil chez une assistante maternelle s'avère être alors une dimension où le parent peut dans une certaine mesure exercer un choix. Et le bouche à oreille, qui renvoie directement à la rumeur, tient une place essentielle dans la réalisation de ce choix, de même que la construction de critères d'appréciation de la qualité professionnelle mais aussi personnelle de l'assistante maternelle. Ce bouche à oreille, qui peut construire une réputation ou la défaire, passe par des canaux variables : réseau professionnel, réseau de voisinage sont forts présents en milieu rural tandis que le réseau institutionnel est plus prégnant en milieu urbain. Ce dernier pouvant être amené à déconseiller

certaines assistantes maternelles qui se trouvent sur la liste de la P.M.I. Madame V. (conseiller financier, CR) nouvellement installée dans la région fait ainsi fonctionner le bouche-à-oreille par le biais de son emploi : elle s'adresse aux facteurs pour obtenir des noms qu'elle croise avec la liste d'assistantes fournie par la P.M.I. Elle demande aussi l'avis de ses collègues mères de famille : « *dites-moi laquelle vous sentez le mieux* ». Certaines nourrices lui sont déconseillées.

L'élaboration des critères d'appréciation n'est pas anecdotique. Elle renvoie pleinement au concept de rôles sociaux – parental et professionnel, au travers des processus de construction de choix. Les parents reçoivent de leur réseau des conseils, qu'ils enrichissent eux-mêmes, pour juger de la bonne assistante maternelle : la taille du logement, l'espace laissé à la disposition de l'enfant, l'aménagement de cet espace, le matériel de jeux et son adaptation à l'âge de l'enfant ; l'environnement direct dans lequel se trouve le logement est un critère proprement lié au terrain urbain. La composition de la famille compte aussi : avoir de jeunes enfants est jugé handicapant en terme de disponibilité à l'enfant gardé, la situation idéale étant d'avoir de grands enfants, autonomes, gage d'une certaine disponibilité, promesse d'un don de soi. Dimension oblatrice déjà repérée du côté des professionnelles (Bloch et Buisson, 1998) et dont les parents, les mères, sont ainsi en attente, comme une prolongation de leur propre rôle ou la répétition du rôle de leur propre mère. Elle va de pair avec l'expérience de la maternité, incontournable¹⁵. Dans l'indicible, le caractère *noviciat, sacré* attendu de l'implication et des compétences de l'assistante maternelle - comme des autres professionnelles de la petite enfance - toutes ces qualités supposées *d'essence féminine* perdurent encore aujourd'hui, plus ou moins consciemment dans l'imaginaire social, politique et professionnel sous des habits à peine modifiés (l'idéologie

¹⁵ L'âge et l'expérience sont en lien. L'expérience de la maternité est un gage de professionnalité.

familialiste), même si le vernis scientifique d'hier ne tient plus, un certain discours pouvant être taxé de réactionnaire¹⁶.

À la composition de la famille s'ajoute la présentation de la famille. Certains parents sont sensibles à cette présentation de soi et de sa famille par l'assistante maternelle et les « faux-pas », vite repérés, peuvent être rédhibitoires. Le premier contact est toujours téléphonique et la plupart des mères expliquent le premier filtrage qui s'élabore à la suite. Le son de la voix, sa tonalité, le vocabulaire sont autant de critères pour discriminer les bons des mauvais profils. Cette présentation de soi, représentation de soi, renvoie alors au *rôle social* de l'assistante maternelle, rôle professionnel, dans le sens tel que développé par Goffman (1973). Une mère fait ainsi part de la nécessité de trouver une « *famille sans histoire* », comprendre une famille indemne de soucis financiers, de difficultés de couple. Une autre déroule les différentes rencontres : « *quand on a voulu visiter la maison elle nous a rien montré, le salon était super bien rangé, donc c'est un peu louche (...)* » (madame L., institutrice, CU). À propos d'une seconde assistante rencontrée, elle dit : « *ça avait pas l'air très propre, elle était assez négligée (...)* ». Avant de trouver, à la troisième rencontre, la personne idéale : « *elle nous a accueillis avec son*

¹⁶ Par exemple, Claparède écrivait : « Ainsi les filles, qui, nous l'avons vu, parviennent plus vite à l'âge de maturité que les garçons, payent cette précocité d'un moindre degré de développement intellectuel. Cette relation entre la moindre évolution de la mentalité féminine et la moindre extension de leur période d'enfance est du plus haut intérêt biologique. Elle nous montre comme quoi, en dépit des fortes variations individuelles et des conditions économiques et sociales qui semblent avoir mis sens dessus dessous les mécanismes de la sélection et de l'évolution, on retrouve toujours vigilante la loi d'airain de la nature qui règle les destinées de l'espèce. Il faut en effet, dans l'intérêt de l'espèce, que la femme soit plus passive, plus conservatrice, qu'elle ait à un moindre degré le goût de la recherche et des entreprises qui l'éloigneraient du foyer et des enfants, au sort desquels le sien doit être attaché. Il semble que cette abréviation relative de la période d'enfance soit le moyen qu'ait utilisé la nature pour mettre un frein à l'évolution intellectuelle de la femme. Celle-ci a par contre une vie affective plus développée que son compagnon masculin, et il y a là de quoi la consoler amplement de son infériorité dans le domaine de l'abstraction et du pouvoir d'acquisitions nouvelles » (1946, p. 167).

mari et ses deux filles qui vivaient avec elle à l'époque, je trouvais ça très sympa chacun s'est présenté, elle nous a fait visiter toute la maison (...), c'était propre ». L'assistante maternelle inscrit l'accueil de l'enfant dans un contexte familial. Sans réseau familial autour, la création de ces liens sociaux est importante pour la mère. Ils représentent un appui sûr. Dans plusieurs entretiens, cette idée de parenté sociale se retrouve. L'assistante maternelle est vue un peu comme une « deuxième famille », qui procure un sentiment de confiance. Et le seul défaut repéré par cette mère (un escalier) est transformé positivement. Ces éléments marquent l'élaboration par la mère de critères de sélection liés à la personne même, à sa personnalité et qui sont surtout des qualités « affectives » qui s'évaluent sur le ressenti. Ce sont aussi des qualités à connotation « maternantes ». Comme une recherche de substitut, comme si la mère cherchait quelqu'un qui puisse tenir son rôle et recréer une atmosphère familiale (à plusieurs reprises elle emploie le terme « cocon » pour qualifier l'accueil chez l'assistante maternelle). C'est l'idéal de la bonne mère qui semble ainsi recherché. En tout cas une recherche d'homologie, d'affinité dans les attitudes, postures, dispositions maternelles, maternantes. Une deuxième catégorie de critères se construit autour d'éléments plus matériels tels la grandeur du logement, l'espace à disposition de l'enfant, son aménagement, la sécurisation du lieu. L'ordre/le désordre y apparaissent comme un « infra langage » susceptible de renseigner sur les dispositions éducatives de l'assistante maternelle. Dans le même sens, le réseau professionnel de madame V. (CR) lui recommande de regarder « quelques petits détails » : « si c'est rangé chez elle (...), si tout est super bien rangé, c'est pas bon, quand je suis arrivée avec le papa je me suis dit : là c'est bon (...) ». L'ordre, la propreté et la présentation de soi sont des marqueurs du statut social de l'assistante maternelle et des indicateurs sur la « bonne » ou la « mauvaise » éducation que l'enfant est susceptible de recevoir.

Dix entretiens sont comptés au titre de la garde parentale (garde principale) en fait garde maternelle. Deux

entretiens « paradoxaux » peuvent y être rajoutés bien que la garde parentale relève de la garde complémentaire et non principale (dans les deux cas, la garde principale étant la crèche collective à 3/5^è de temps, au départ garde complémentaire). Notamment, dans l'une de ces deux situations, la mère est en congé parental rémunéré et bénéficie de la prestation PAJE à taux plein, tandis que dans l'autre, le recensement statistique lui donnerait l'étiquette « femme au foyer » alors qu'elle est en recherche d'emploi (non indemnisée, rayée de l'ANPE). Neuf de ces douze entretiens se situent en CR et deux en CU. Dans sept cas il s'agit de congé parental d'éducation rémunéré au titre de la PAJE ou de l'APE. Dans les cinq autres situations, la garde maternelle se déroule hors du cadre du congé parental soit : situation de chômage indemnisée (2 entretiens), situation de femme au foyer (3 entretiens). À l'intérieur de ces situations - garde parentale rémunérée ou non - la réalité vécue - choisie ou subie - est bien disparate. Et certains statuts cachent d'autres réalités. Autre observation, sur les sept mères qui bénéficient d'un congé parental rémunéré, cinq sont mariées, deux vivent maritalement ; sur les cinq situations de garde maternelle hors congé parental, quatre femmes vivent maritalement, l'une est célibataire.

Les entretiens réalisés auprès de mères qui ont « choisi » de garder elles-mêmes leur enfant révèlent une autre dynamique. Ils posent autrement la question des rapports sociaux de sexe au travers de la répartition inégale des tâches éducatives - que l'on retrouve bien évidemment dans l'ensemble des entretiens. Les discours organisent une certaine présentation de soi et montrent des parcours différenciés dans le rapport au travail et la définition des rôles maternel et conjugal. Tandis que certaines vivent avec bonheur ce choix de garde, qui n'est pas nécessairement un repli sur l'enfant, d'autres le subissent. Ainsi, madame R. (vendeuse, CR) vit très péniblement sa situation de congé parental. En recherche d'emploi, la légitimité de faire garder son enfant ne prévaut pas : « *la solution actuelle non ça ne me convient pas (rires) mais je crois que je culpabiliserais si je l'emmenais chez quelqu'un et que je sois à la maison la journée* ». Son conjoint

« *très pris professionnellement* » est peu présent dans son discours sur le choix du mode de garde. Cette mère, à travers le congé parental, se vit cantonnée à ce statut au détriment de son épanouissement personnel et professionnel : « *je ne me voyais pas du tout à la maison, oui et avoir une autonomie parce qu'on vous dit tu restes à la maison pour garder le petit, d'accord ça permet de faire des économies, mais c'est pas vous qui apportez l'argent à la fin du mois, je ne sais pas, c'est dévalorisant je trouve, enfin pour moi c'était important de travailler, d'aller à l'extérieur (...) d'avoir une vie à côté* ». Madame M. (hôtesse de l'air, CU), mère de quatre enfants, explique avoir fait un choix « naturel ». Travaillant avec des horaires atypiques, toute la logique discursive de son propos temps à montrer la nécessité de suspendre son activité professionnelle dans l'intérêt de ses enfants et de son conjoint. Son mari semble presque comme évincé de ces considérations, sinon pour dire qu'il ne pouvait assumer aucune implication dans l'organisation de l'accueil de l'enfant, ni plus tard des enfants. Et c'est le confort du mari qui apparaît au détour de certains propos : « *c'est-à-dire pour que mon mari puisse partir à sept heures l'esprit tranquille, fallait que la personne soit là à sept heures moins le quart, fallait qu'elle accepte de ne repartir qu'à dix heures du soir* » ; « *c'est du gagné pour le père aussi, la tranquillité d'esprit quand il part travailler sans se demander si la nounou va pas le planter dans la journée (...) c'est toujours pareil quand la maman, enfin quand le père est très pris professionnellement, puis que la maman s'en va pendant des jours et des jours, pour un père c'est pas facile non plus à gérer* ». Le travail du père est bien référé au professionnel (« pris professionnellement »), tandis que le travail de la mère est référé à l'absence (voire à l'abandon) (« s'en va »). Si les débuts n'ont pas été simples, affronter le regard social négatif et/ou condescendant sur sa situation de mère au foyer, le rôle maternel est revendiqué et l'investissement professionnel est mis à distance, l'épanouissement professionnel relativisé. Le père est ainsi fréquemment, mais différemment, absent de ce type de choix, « *mon mari il est tout le temps dans le coup (...) il a dit t'as*

raison tu fais ce que tu veux» (madame S, technico-commerciale, CR).

Choisir un mode d'accueil pour son enfant : un choix conditionné qui se décline essentiellement au féminin

Les « choix » de garde s'avèrent restreints pour les familles et ce, d'autant plus, pour celles qui habitent en région rurale. Dès lors, la liberté de choix se reconstruit autour du choix de la personne à partir de l'élaboration de critères multiples qui marquent les exigences parentales et l'intégration d'une définition du rôle parental et du projet éducatif pour l'enfant. Au centre des choix, quel que soit le mode d'accueil retenu, se situent les compétences enfantines et le rapport à l'enfant. Ces choix sont essentiellement le fait des femmes. S'investir auprès de l'enfant ou/et préserver son conjoint des soucis liés à l'éducation des enfants orientent les choix des femmes qui gardent elles-mêmes leur enfant ou encore de celles qui font le choix de travailler à temps partiel. Les hommes bénéficiaires de l'APE (Boyer, 2004) ou du CLCA sont encore rares. Et de nombreux travaux dénoncent des mesures ou des prestations qui sous couvert de « conciliation vie professionnelle-vie privée » et de « libre choix » amènent les femmes à renoncer justement à leur vie professionnelle, la rhétorique de l'égalité hommes-femmes et les glissements sémantiques occultant le fait que ces mesures s'adressent justement aux femmes (Jenson, Sineau, 1998, Fagnani, 1998). Comme l'espace domestique, l'espace éducatif est « l'épicentre de la domination masculine » (Bihl, Pfefferkorn, 2000). Ces choix de garde par la mère mettent davantage en relief la hiérarchisation des rapports sociaux de sexe à travers la définition sexuée des rôles parentaux. Ces choix renvoient à la sur-responsabilité donnée aux femmes, et qu'elles-mêmes s'attribuent dans l'éducation des enfants, contribuant par-là à

leur propre domination¹⁷. Sur ce territoire les femmes tiennent à distance leur conjoint, comme sur celui de la garde les professionnelles tiennent à distance les hommes (Murcier, 2005). Car s'il est des pères effectivement peu intéressés et impliqués dans la prise en charge de leur enfant et du choix d'accueil en particulier, d'autres semblent bien démis de toute velléité en la matière. Certaines mères jugent ainsi leur conjoint incompetent pour intervenir dans le choix du mode de garde. Et dans deux entretiens où le père est présent le choix de la mère s'est plutôt imposé contre le choix du père¹⁸. Pourtant les pères, dans le discours des mères, sont associés aux décisions. Serait-ce le mythe du « nouveau père » qu'il faut faire vivre vaille que vaille ? Les femmes sont-elles de mauvaise foi en empêchant leur conjoint de s'investir auprès de leurs enfants ? Ou sont-ce les hommes qui également de mauvaise foi et par désintéret abandonnent à leur conjointe le rôle qu'ils pourraient jouer dans l'éducation et la délégation éducative de leur enfant ? Rôle éducatif qui, ne nous leurrions pas, reste socialement peu valorisé. Les services et équipements de la petite enfance – via les professionnelles - renforcent par leurs attitudes et demandes différenciées à l'égard des pères et mères cette hiérarchisation des rôles (Odena, Blöss, 2003). La famille d'aujourd'hui serait moins hiérarchique disent des sociologues ? En tout état de cause la question du choix du mode d'accueil confirme que les petits arrangements entre les sexes (Goffman, 2002) ont la vie dure. Du temps sera encore nécessaire pour dépasser l'analyse faite par Lévi-Strauss (1981) - quel que soit le contenu des tâches dans une société donnée, les tâches dévolues aux hommes sont interdites aux femmes et vice-versa.

¹⁷ « *La violence symbolique s'accomplit au travers d'un acte de méconnaissance et de reconnaissance qui se situe hors des contrôles de la conscience et de la volonté, dans l'obscurité des schèmes pratiques de l'habitus* » Bourdieu (1990, p 30). Cf. aussi Bourdieu P., *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.

¹⁸ Dans un autre entretien encore, c'est le choix de la mère qui a prévalu : mais pour elle il s'agissait alors de maintenir son activité professionnelle alors que son conjoint souhaitait qu'elle s'arrête de travailler pour élever les enfants.

Catherine Bouve
Docteur en Sciences de l'Éducation
Chercheure au CERLIS, Université Paris 5
Formatrice IRTS

Éléments de bibliographie.

- Barrère-Maurisson M.-A. (2004), « Masculin/féminin, vers un nouveau partage des rôles ? », *Cahiers français*, n°322.
- Baudelot O. (1984), « La crèche et les parents : histoire d'une ouverture », in : CRESAS, *Ouvertures : l'école, la crèche, les familles*, n° 3, Paris, L'Harmattan / INRP.
- Bihl A., Pfefferkorn R. (2000), « Hommes-femmes, l'introuvable égalité », *Recherches et Prévisions*, n°61.
- Bloch F., Buisson M. (1998), *La garde des enfants une histoire de femmes, Entre don, équité et rémunération*, Paris, L'Harmattan.
- Bourdieu P. (1990), « La domination masculine », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°84.
- Bouve C. (2001), « La fonction sociale des crèches collectives, les relations entre familles et institutions », *Informations sociales*, n°93.
- Bouve C. (2001), *Les crèches collectives : usagers et représentations sociales. Contribution à une sociologie de la petite enfance*, Paris, L'Harmattan,.
- Bouve C., Letrait M., Plaisance E. (oct. 2006), *Déterminants et processus conduisant les parents à recourir à tel ou tel mode d'accueil des enfants de moins de trois ans*, CERLIS, Université René Descartes – Paris 5, rapport pour la DREES.
- Boyer D., Renouard S. (2004), *Les hommes bénéficiaires de l'APE, Quels arbitrages au sein des couples ?*, Dossiers d'études n°57, CNAF.
- Castelain-Meunier C. (2002), *La place des hommes et les métamorphoses de la famille*, Paris, PUF.
- Chamboredon J-C., Prévot J. (1973), « Définition sociale de la prime enfance et fonction différentielle de l'école maternelle », *Revue française de sociologie*.
- Claparède E. (1946), *Le développement mental*, tome I, Neuchatel-Paris, Delachaux & Niestlé.
- Clément D., Nicolas M. (2003), « Les disparités territoriales de l'accueil des jeunes enfants », *L'e-ssentiel*, CNAF, n° 12.

- CNAF (1982), *Les modes d'accueil des jeunes enfants en 1981*, Paris.
- CNAF (1996), Action Sociale, *Les crèches en 1993*.
- CNAF (2000), *Recherches et Prévisions*, Regards sur l'allocation parentale d'éducation, n°59.
- Davidson F. (1964), « Les crèches de Paris et de sa banlieue », *L'Hôpital et l'aide sociale à Paris*, n°28, 5ème année.
- Desplanques G (1993), « Garder les petits : organisation collective ou solidarité familiale », *Données sociales*, INSEE.
- Desplanques G. (1989), « En Île-de-France, dès trois mois, un enfant sur trois se lève tôt », *Données sociales*, Paris, INSEE.
- Desplanques G. (1985), « Modes de garde et scolarisation des jeunes enfants », *Économie et Statistique*, n°176.
- DREES (2002), *enquête Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 7 ans*.
- DREES (2003), *Études et Résultats*, n° 235.
- Dufour A., Hatchuel G., Loisel J. P. (1998), *Accueil des jeunes enfants, conciliation vie professionnelle, vie familiale et opinions sur les prestations familiales*, CNAF/CREDOC, coll. des rapports, n°191.
- Fagnani J. (1998), « Lacunes, contradictions, et incohérences des mesures de conciliation travail/famille », *Droit social*, n°6.
- Fagnani J. (2006), *Activité professionnelle des mères et accueil de la petite enfance : enjeux sociaux, arbitrages politiques in Familles et petite enfance, Mutations des savoirs et des pratiques*, s/d. G. Neyrand & al, Ramonville Saint-Agne, Erès.
- Fenet F., Leprince F. (1987), « L'accueil des jeunes enfants : bilan et perspectives de l'action des comités d'entreprises et des associations parentales », *Solidarité Santé, Études Statistiques*, n°2.
- Fraisse L., Bucolo E., EME B. (2003), *Études de cas sur Rennes et Montreuil*, in *Synthèse des études de cas de la recherche TSFEPS*, rapport pour la Commission européenne, DG de la Recherche, Université de Francfort-CRIDA-LISE, ronéo IRESCO-CNRS.
- Giffo-Levasseur M., Vrignon B. (1990), *Confrontation des familles et des institutions*, rapport de recherche MIRE.
- Girard R. (1972), *La violence et le sacré*, Paris, Grasset.

- Goffman E. (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Minuit.
- Goffman E. (2002), *L'arrangement des sexes*, La Dispute.
- Hatchuel G. (1989), *Accueil de la petite enfance et activité féminine*, coll. des rapports, n° 61, Paris, CREDOC.
- Hatchuel G. (1990), « Faire garder son enfant. Des possibilités d'accueil limitées », *Les dossiers. Lettre CAF, Supplément à la Lettre CAF n°5*, Dossier n°1/90.
- INSEE (1995), *Les femmes. Contours et caractères*, Paris.
- Jenson J., Sineau M. (1998), « La France. Quand liberté de choix ne rime pas avec égalité républicaine », *Qui doit garder le jeune enfant ? Modes d'accueil et travail des mères dans l'Europe en crise*, LGDJ éd., coll. Droit et société.
- Kaufmann J. C. (1995), *Faire ou faire-faire ? Familles et services*, Rennes, PUR.
- Kaufmann J. C. (1992), *La trame conjugale. Analyse du couple par son linge*, Paris, Nathan.
- Le Bras H., Bertaux S. (1999), *Géographie des modes de garde de la petite enfance, crèches, AFEAMA, APE, AGED*, rapport pour la CNAF.
- Legendre F. & al (2004), Les aides publiques à la garde des jeunes enfants, *Recherches et Prévisions*, n°75, CNAF.
- Lévi-Strauss C. (1981, 1949), *Structures élémentaires de la parenté*, Paris-La Haye, Mouton.
- Math A., Renaudat E. (1997) « Développer l'accueil des enfants ou créer de l'emploi ? », *Recherches et Prévisions*, n°49, CNAF.
- Murcier N. (2005), « Le loup dans la bergerie, enjeux de la présence masculine auprès des jeunes enfants », *Recherches et Prévisions*, n°80, CNAF.
- Neyrand G., *L'enfant, la mère et la question du père*, Paris, PUF, 2001.
- Observatoire de la petite enfance (2001), *La petite enfance en ville de Genève. Indicateurs et tendances, Édition 2001, n°3*, Genève, Délégation à la petite enfance, Service de la recherche en éducation.
- Odena S., Blöss T. (dir.) (2003), *Les relations entre parents et services de garde : rapports de pouvoir, de confiance et de*

compétence, rapport de recherche pour la CNAF, Laboratoire d'économie et de sociologie du travail.

Parisot D. (1982), *Trajectoires familiales et cycles de vie*, Thèse de doctorat en sociologie, s/d. de J. Lojkine, Université de Nice.

Pinçon-Charlot M., Preteceille E., Rendu P. (1986), *Ségrégation urbaine. Classes sociales et équipements collectifs en région parisienne*, Paris, Anthropos.

Pitrou A. (1992, 1978), *Les solidarités familiales dans le monde d'aujourd'hui*, Toulouse, Privat.

Plaisance E. (1986), *L'enfant, la maternelle, la société*, Paris, PUF.

Sellenet C. (2005), *Les pères vont bien ! Comment les hommes affirment et assument aujourd'hui leur paternité*, Paris, Flammarion.

Schwartz O. (1990), *Le monde privé des ouvriers*, Paris, PUF.

Catherine Bouve a publié sa thèse de doctorat *Les crèches collectives : usagers et représentations sociales. Contribution à une sociologie de la petite enfance*, chez L'Harmattan. Chercheur au CERLIS (Université Paris 5) et membre du réseau de Recherche Éducation Enfance Familles Institutions (REEFI). Recherches récentes et actuelles : la prise en charge des enfants handicapés dans les équipements collectifs de la petite enfance (avec E. Plaisance, M.-F. Grospiron, C. Schneider) ; les déterminants et processus au choix du mode d'accueil des enfants de moins de trois ans (avec Muriel Letrait et Eric Plaisance) ; l'utopie des crèches françaises au XIX^e siècle (1845-1870), un pari sur l'enfant pauvre. Formatrice en Institut Régional de Travail Social (IRTS), auprès d'étudiants en travail social et futurs professionnels de la petite enfance.